



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

Conseillers en exercice : 29
Présents : 19
Absents : 3
Pouvoirs : 7
Votants : 26

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Convoqués le 23 août 2012

SÉANCE DU 30 AOÛT 2012

Le 30 août 2012 à 20h30, le Conseil municipal de la ville de Gretz-Armainvilliers, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Jean-Paul Garcia.

Étaient présents :

Mmes - MM. GARCIA Jean-Paul, *Maire*, CHOULET Gérard, *Adjoint au Maire*, BOURGES Nathalie, *Adjoint au Maire*, BADOZ-GRIFFOND Yvonne, *Adjoint au Maire*, LENOIR Isabelle, *Adjoint au Maire*, MONGIN Claude, *Adjoint au Maire*, CANITROT Corinne, *Adjoint au Maire*, GIOVANNONI Patrick (à partir du point 2 de l'ordre du jour), POUBELLE Régis, DUTERTRE Rodolphe, MORIN Stanislawa, DAUDÉ André, VACHER Gérard, FRÉNOT Denis, LOUBIÈRE Régine, VILLALDÉA AVILA Juan, Isabelle BAZAUGOUR, TERRENOIRE Yves, KÉDINGER Olivier.

Avaient donné pouvoir :

Monsieur USSÉGLIO-VIRETTA Guy à Monsieur André DAUDÉ
Monsieur BOURDEILLE Christian à Monsieur Jean-Paul GARCIA
Madame LEMOINE Geneviève à Madame Yvonne BADOZ-GRIFFOND
Madame TRANGOSI Annie à Monsieur Gérard VACHER
Madame EMOND Christine à Monsieur Gérard CHOULET
Madame PORTE Dominique à Monsieur Régis POUBELLE
Madame BORDERIEUX Patricia à Monsieur Yves TERRENOIRE

Étaient absents :

Madamen REEB-SCHILOVITZ Joëlle
Monsieur BENOIT Dominique
Madame MAHILY Imane

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil municipal désigne à l'unanimité, Mme Nathalie Bourges, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal a :

- **Adopté**, par 23 votes pour et 3 votes contre, le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 12 juin 2012.
- **Pris acte** du rapport d'activités 2011 du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Entretien de la Marsange.
- **Pris acte** du rapport d'activités 2011 de la communauté de communes *Les portes briardes, entre villes et forêts*.
- **Donné un avis favorable**, à l'unanimité, à l'extension du périmètre de la communauté de communes *Les portes briardes, entre villes et forêts* à la commune de Tournan-en-Brie.
- **Donné un avis favorable**, à l'unanimité, à l'organisation de classes de découverte au bénéfice des élèves de deux classes de CM2 de l'école Victor-Hugo et de deux classes de CM1 et de CM2 de l'école Georges Travers. **Fixé**, à l'unanimité, la participation des familles des enfants

concernés scolarisés à l'école Victor-Hugo, celle-ci étant établie en fonction des ressources et de la composition du foyer.

- **Décidé**, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 540 euros à la coopérative scolaire de l'école Victor-Hugo, soit 270 euros par classes concernées par le départ en séjour pédagogique.
- **Fixé comme suit**, par 23 votes pour et 3 votes contre, les tarifs de la restauration collective :
 - ▶ du 4 septembre 2012 au 28 septembre 2012 :
 - repas enfant : 3,95 euros
 - repas adulte : 4,80 euros
 - ▶ à compter du 1^{er} octobre 2012 :
 - repas enfant : 4 euros
 - repas adulte : 4,85 euros
- **Accepté**, à l'unanimité, la mise à disposition du collège Hutinel de certaines installations sportives communales afin de permettre l'ouverture d'une section sportive football au sein de l'établissement et **autorisé** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat afférente.
- **Décidé**, à l'unanimité, l'octroi d'une subvention de 200 euros à la section hand-ball du Sporting Club Gretz – Tournan afin de permettre à la section de faire face aux dépenses induites par sa participation à l'opération « Accueil jeunes » organisée en juillet 2012.
- **Décidé**, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint administratif 1^e classe.
- **Décidé**, par 23 votes pour et 3 abstentions, la souscription d'un emprunt de 750 000 euros dans le cadre destiné au financement du programme d'investissement 2012 de la commune.
- **Décidé**, à l'unanimité, l'aliénation de la parcelle C504 sise 40/42 rue Eiffel.
- **Donné un avis favorable**, à l'unanimité, au Schéma régional du Climat de l'air et de l'énergie de la région Île-de-France.
- **Pris connaissance** de l'arrêté préfectoral complémentaire portant sur les rejets de substances dangereuses dans le domaine aquatique de la société BONNY SAS.

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 31 août 2012.

Jean-Paul GARCIA

Maire de Gretz-Armainvilliers

Affiché le 31 août 2012